

Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020





ID: 093-229300082-20201112-2020\_11\_12\_033-DE

# Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Valleton



# Délibération n° 09-02 du 12 novembre 2020

### SUBVENTIONS AUX POINTS D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES (PAEJ) AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – AVENANT.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le schéma de prévention et de protection de l'enfance adopté le 18 avril 2019,

Vu la convention entre le Département et l'association « Iris-Messidor » du 7 juin 2019 et son avenant du 29 décembre 2019 relatif au Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) à Bondy,

Vu la convention entre le Département et l'association « Accueil Médico-psychologique d'Information et de Conseil aux Adolescents » (AMICA) du 28 décembre 2018, relative à la maison des adolescents et au PAEJ.

Vu la convention entre le Département et l'association « Lieu Écoute Accueil » (LEA) du 20 décembre 2019,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Vu les demandes de subventions présentées par les communes d'Aubervilliers et des Lilas,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'année 2020, les subventions de fonctionnement aux Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes comme suit :



Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20201112-2020\_11\_12\_033-DE

- 56 000 euros à l'association Accueil Médico-psychologique d'Information et de Conseil aux Adolescents (AMICA) à Clichy-sous-Bois/Montfermeil pour le PAEJ,
- 54 000 euros à l'association Lieu Écoute et Accueil (LEA) à Montreuil pour le PAEJ,
- 23 000 euros à l'association Iris-Messidor à Bondy pour le PAEJ,
- 17 500 euros à la commune d'Aubervilliers pour le PAEJ « Mosaïque »,
- 10 000 euros à la commune des Lilas pour le PAEJ « Le Kiosque »,
- APPROUVE l'avenant à la convention conclue avec l'association AMICA, dont projet ciannexé ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.